



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITÉ

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 138/2026

A LA SOCIETE A1 BUILDERS.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 026/GOLV/P.LBA/2025, conclu avec la Province du Lualaba, pour un montant total hors taxe dollars américains dix-huit millions huit cent nonante-trois mille cent seize, vingt-neuf centimes (USD 18 893 116,29) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent trente-deux mille deux cent cinquante-et-un, quatre-vingt-un centimes (USD 132 251,81), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 22/06/2026



Me. Claude KATUMBA MUKI
Director General

0000138